

**EURO RESSOURCES ANNONCE SES RÉSULTATS POUR LE
DEUXIÈME TRIMESTRE ET LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2021**

Paris, France, le 5 août 2021 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») (Paris : EUR) a publié aujourd'hui ses états financiers intermédiaires non audités, établis conformément au référentiel comptable français (« GAAP »), ainsi que ses états financiers intermédiaires résumés non audités, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») pour le semestre clos le 30 juin 2021. Ces états financiers intermédiaires non audités ont été approuvés par le Conseil d'administration le 5 août 2021. Sauf mention contraire, tous les montants sont exprimés en euros (« € »).

Faits marquants

Selon le référentiel comptable français, EURO a enregistré un bénéfice net de 4,5 millions d'euros (0,072 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2021 (1,1 million d'euros au deuxième trimestre de 2021 (0,018 € par action)), contre 8,5 millions d'euros (0,137 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2020 (3,5 millions d'euros au deuxième trimestre de 2020 (0,055 € par action)).

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 3,3 millions d'euros (0,054 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2021 (1,5 million d'euros au deuxième trimestre de 2021 (0,024 € par action)), contre 8,3 millions d'euros (0,132 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2020 (3,3 millions d'euros au deuxième trimestre de 2020 (0,053 € par action)).

EURO a comptabilisé des produits de 5,7 millions d'euros au premier semestre 2021 (2,2 millions d'euros pour le deuxième trimestre 2021), contre 12,5 millions d'euros au premier semestre de 2020 (5,2 millions d'euros au deuxième trimestre de 2020).

Le 10 juin 2021, EURO a versé des dividendes de 15,6 millions d'euros (0,25 € par action).

Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2021, le montant de la trésorerie s'élevait à 22,4 millions d'euros, contre 31,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette baisse, qui résulte principalement de la distribution de dividendes, a été partiellement compensée par la trésorerie générée par les activités opérationnelles.

Titres négociables

EURO détient des titres négociables dans des sociétés minières présentes sur un marché volatil. Le risque de variation des cours est lié à la fluctuation des cours des titres négociables. Ces investissements en titres négociables sont comptabilisés à la juste valeur.

Au 30 juin 2021, les titres négociables comprenaient 19 095 345 actions d'Orea Mining Corp. (« Orea ») (9,3 % des actions en circulation ; 9,7 % au 31 décembre 2020) et 3 819 069 actions d'Allegiant Gold Ltd. (« Allegiant ») (4,9 % des actions en circulation ; 6,2 % au 31 décembre 2020).

Au cours du semestre clos le 30 juin 2021, la Société a constaté selon les IFRS une dépréciation pour perte latente de la juste valeur des titres négociables. Selon les IFRS, cette perte de 0,9 million d'euros a été enregistrée dans les autres éléments du résultat global (profits de 0,3 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2020). Selon le référentiel comptable français, le profit de 0,2 million d'euros a été comptabilisé dans le résultat financier au compte de résultat.

Actifs de redevances

(Se reporter au rapport de gestion pour de plus amples informations)

Au 30 juin 2021, d'après les tests de dépréciation de la Société, les faits et les circonstances ne révélaient pas d'indice de perte de valeur potentielle. En mai 2019, le gouvernement français a déclaré que le projet Montagne d'Or n'était pas encore compatible avec les exigences en matière de protection de l'environnement. Les déclarations du gouvernement français, en mai 2019, sur la Compagnie Minière Montagne d'Or (la joint-venture), à laquelle est attachée la redevance Paul Isnard, ont créé des incertitudes quant à la délivrance des différents permis et autorisations non encore obtenus et nécessaires au développement du projet, et peuvent ainsi potentiellement affecter les capacités opérationnelles et financières du projet. Le 24 décembre 2020, le tribunal administratif de Cayenne a enjoint l'État Français de prolonger les concessions minières de Montagne d'Or dans un délai de six mois à compter de la décision. Le 3 février 2021, le gouvernement français a annoncé avoir fait appel de cette décision du tribunal administratif. Le 7 juillet 2021, Orea Mining Corp. a déclaré que les parties avaient plaidé devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux en France le 6 juillet 2021. Le 22 juillet 2021, Orea Mining Corp. a annoncé que la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rejeté l'appel et la demande de sursis à l'exécution des décisions du 24 décembre 2020 du gouvernement français. Dans ces circonstances, la Société maintient l'hypothèse du test de dépréciation relatif à l'actif de redevance Paul Isnard réalisé au 31 décembre 2020. La Société retient comme hypothèse que les différents permis et autorisations seront obtenus et ce, dans des conditions qui permettront à la joint-venture de réaliser ce projet, quoique le calendrier reste incertain. Aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée dans le compte de résultat pour le second trimestre clos le 30 juin 2021.

Analyse des résultats des semestres clos le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020 conformément au référentiel comptable français

Selon le référentiel comptable français et les IFRS, EURO a comptabilisé des produits de 5,7 millions d'euros, en baisse par rapport aux 12,5 millions d'euros enregistrés au cours de la même période en 2020. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel pour les semestres clos les 30 juin 2021 et 2020. La baisse des produits résulte principalement de la diminution de la production d'or de 47 404 onces au premier semestre 2021, contre 107 794 onces au premier semestre 2020 (7,0 millions d'euros), principalement attribuable à un débit plus faible et des teneurs inférieures en raison des fortes pluies qui ont eu une incidence sur les activités minières au cours du premier semestre de 2021. La baisse des produits s'explique également par l'appréciation de l'euro (de 0,5 million d'euros), partiellement compensée par un prix moyen de l'or plus élevé au premier semestre 2021 de 1 803 dollars américains l'once, contre 1 633 dollars américains l'once au premier semestre 2020 (0,7 million d'euros).

Selon le référentiel comptable français, les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements se sont élevées à 0,34 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021, contre 0,57 million d'euros pour la même période en 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des charges administratives en 2021.

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles se sont élevées à 0,07 million d'euros au premier semestre 2021, comparativement à 0,15 million d'euros pour la même période en 2020. Cette diminution tient principalement à la baisse de la production de la mine Rosebel.

Les résultats financiers comprennent, au premier semestre 2021, des profits de change sur les comptes bancaires de 0,57 million d'euros comparativement à des profits de change sur les comptes bancaires de 0,04 million d'euros au premier semestre 2020. L'augmentation des profits de change est principalement due à une appréciation de l'euro par rapport au dollar américain en 2021 par rapport à 2020.

Durant le semestre clos le 30 juin 2021, EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 1,7 million d'euros, contre 3,5 millions d'euros au premier semestre 2020. Ce recul, qui tient principalement à l'incidence fiscale d'une baisse du résultat, a été partiellement compensé par des écarts de conversion.

Données financières (IFRS)

Depuis le 31 décembre 2010, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés en application de la loi française ; seul le référentiel comptable français peut être appliqué à la présentation des états financiers individuels et soumis à l'approbation des actionnaires. Toutefois, afin de se conformer aux exigences canadiennes et d'avoir une équivalence des informations selon le référentiel français et le référentiel canadien, les informations suivantes sur les résultats financiers selon les IFRS sont fournies à titre comparatif.

Comparaison du semestre clos le 30 juin 2021 par rapport à la même période en 2020 (IFRS)

Selon les IFRS, EURO a enregistré un bénéfice net de 3,3 millions d'euros (0,054 € par action) pour le semestre clos le 30 juin 2021, contre 8,3 millions d'euros (0,132 € par action) au titre du semestre clos le 30 juin 2020.

Selon les IFRS, les produits ont totalisé 5,7 millions d'euros au titre du premier semestre de 2021, contre 12,5 millions d'euros pour le premier semestre de 2020, identiques aux produits comptabilisés selon le référentiel comptable français, comme expliqué plus haut.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 0,26 million d'euros pour le semestre clos le 30 juin 2021, contre 0,33 million d'euros au titre de la même période en 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des charges administratives en 2021.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,08 million d'euros pour le premier semestre de 2021, contre 0,19 million d'euros sur la même période en 2020, une baisse qui s'explique principalement par le recul de la production à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,25 million d'euros au cours du premier semestre 2021, contre des pertes de 0,18 million d'euros au premier semestre 2020, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé au titre du semestre clos le 30 juin 2021 une charge d'impôt sur le résultat de 1,8 million d'euros, contre un montant de 3,7 millions d'euros au cours de la même période de 2020. Ce recul, qui tient principalement à l'incidence fiscale d'une baisse du résultat, a été partiellement compensé par des écarts de conversion.

Comparaison du deuxième trimestre clos le 30 juin 2021 par rapport à la même période en 2020 (IFRS)

Selon les IFRS, au deuxième trimestre 2021, EURO a fait état d'un bénéfice net de 1,5 million d'euros (0,024 € par action), contre 3,3 millions d'euros (0,053 € par action) au deuxième trimestre 2020.

Les produits ont totalisé 2,2 millions d'euros au deuxième trimestre 2021, en baisse par rapport aux 5,2 millions d'euros enregistrés au deuxième trimestre 2020. Ces produits provenaient exclusivement de la redevance de la mine Rosebel aux deuxièmes trimestres 2021 et 2020. La baisse des produits résulte principalement de la diminution de la production d'or de 18 172 onces au deuxième trimestre 2021, contre 42 395 onces au deuxième trimestre 2020 (3,0 millions d'euros), principalement attribuable à un débit plus faible et des teneurs inférieures en raison des fortes pluies qui ont eu une incidence sur les activités minières au cours du deuxième trimestre de 2021. La baisse des produits s'explique également par l'appréciation de l'euro (0,2 million d'euros), partiellement compensée par un prix moyen de l'or plus élevé au deuxième trimestre 2021 de 1 816 dollars américains l'once, contre 1 711 dollars américains l'once d'or au deuxième trimestre 2020 (0,2 million d'euros).

Au deuxième trimestre de 2021, la Société a comptabilisé des charges d'exploitation de 0,14 million d'euros, contre 0,21 million d'euros au titre de la même période en 2020. Cette baisse s'explique principalement par la diminution des charges administratives en 2021.

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 0,03 million d'euros au deuxième trimestre 2021, contre 0,08 million d'euros sur la même période en 2020, une baisse qui s'explique principalement par une diminution de la production à la mine Rosebel.

EURO a comptabilisé des pertes de change de 0,18 million d'euros durant le deuxième trimestre 2021, contre des pertes de 0,19 million d'euros au deuxième trimestre 2020, en raison principalement de la réévaluation des dividendes à distribuer, des comptes bancaires et de la charge d'impôt sur le résultat.

EURO a comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 0,4 million d'euros au deuxième trimestre de 2021, contre 1,5 million d'euros au deuxième trimestre de 2020. Ce recul tient principalement à l'incidence fiscale de la baisse du résultat et à l'incidence fiscale de la variation de la juste valeur des titres négociables.

Perspectives

La fourchette des prévisions de production de la mine Rosebel a été abaissée pour 2021, passant de 144 000 onces à 171 000 onces, à 90 000 à 110 000 onces. La réduction reflète la multitude de défis qui ont eu, et continuent d'avoir un impact négatif sur les opérations, y compris la saison des pluies exceptionnellement sévère et l'incertitude continue liée à la pandémie de la COVID-19. Il est prévu que la redevance Rosebel apporte à la Société des produits compris entre environ 10,1 millions d'euros et 12,5 millions d'euros (12,1 millions de dollars américains et 15,0 millions de dollars américains) en 2021. Ces produits avant impôt sont basés sur un cours de l'or établi à 1 745 dollars américains l'once et sur un taux de change de 1,20 dollar américains pour 1 euro. L'impact des fluctuations du cours moyen de l'or sur le chiffre d'affaires annuel d'EURO, sur la base d'une production estimée de 100 000 onces, se chiffrerait à environ 1,0 million de dollars américains pour chaque variation de 100 dollars américains l'once. L'incidence d'une fluctuation de 5 % du taux de change moyen sur les produits annuels d'EURO avoisinerait 0,6 million d'euros. Les flux de trésorerie d'EURO devraient être affectés principalement par le versement d'impôts sur le résultat. La Société conserve certaines disponibilités afin de poursuivre des opportunités susceptibles de renforcer son activité sur le long terme.

Pandémie mondiale liée à la COVID-19

La pandémie mondiale de la COVID-19 continue d'évoluer. Malgré les vastes programmes de vaccination de masse qui limitent la propagation du virus dans de nombreux pays, l'émergence de nouveaux variants fait grimper les taux d'infection dans certaines régions, particulièrement parmi les populations non vaccinées. La levée des restrictions sur la circulation des personnes et des biens, des mesures de distanciation physique, des restrictions sur les rassemblements et des exigences de quarantaine, ainsi que la recherche des contacts varient d'un pays à l'autre et souvent au sein d'un même pays. La Société surveille la situation de près et prend les mesures nécessaires pour gérer les effets de la pandémie de la COVID-19 sur tous les aspects de ses activités.

Une augmentation considérable des cas de COVID-19 a été observée en raison de l'émergence d'un nouveau variant au Suriname au cours du second trimestre de 2021. L'augmentation du nombre de cas et les répercussions sociales, y compris de multiples fermetures et un système de santé surchargé, ont eu un effet perturbateur sur les activités de la mine Rosebel. Plusieurs mesures d'atténuation ont été mises en place, notamment un programme obligatoire de dépistage des antigènes, et tous les travailleurs effectuant une rotation de travail 14/7 sont testés dans le but de réduire les incidences sur les activités. Plus récemment, les cas ont diminué, et les 360 lits supplémentaires qui ont été ajoutés au camp pour accueillir en toute sécurité une main-d'œuvre optimale sont maintenant utilisés.

À propos d'EURO

EURO est une société française dont les principaux actifs sont une redevance sur la mine d'or Rosebel au Suriname (la « redevance Rosebel »), une redevance relative aux concessions Paul Isnard, et des titres négociables. La mine d'or Rosebel est détenue à 95 % et exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD »). La redevance sur la production nette d'affinage couvre la production future des concessions Paul Isnard et une zone d'intérêt les entourant en Guyane française, détenue dans le cadre d'un accord de joint-venture entre Orea Mining Corp. et Nord Gold SE.

EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. Au 30 juin 2021, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détenait environ 89,71 % de toutes les actions en circulation d'EURO. Au 30 juin 2021, IAMGOLD France détenait 56 058 191 actions représentant 112 116 382 droits de vote, soit environ 94,25 % des droits de vote d'EURO. Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

Notes concernant les prévisions : *certaines déclarations de ce communiqué sont des prévisions. Les investisseurs sont avertis contre l'imprévisibilité inhérente aux prévisions, car celles-ci comportent des risques et des incertitudes. Il ne peut y avoir de certitude que l'évolution de la Société soit celle anticipée par sa direction.*

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Tidiane Barry
Directeur Général
Tél. : +1 450 677 0040
Email : tbarry@euroressources.net

Sophie Hallé
Directeur Général Délégué
Tél. : +1 450 677 0040
Email : shalle@euroressources.net